

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS150

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 13 BIS F

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article qui abaisse les charges sur les médecins retraités dans les zones sous-denses sans préciser aucune des modalités que prendrait cet abaissement, entraînant de nombreux effets d'aubaine.